

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf Mme Valérie SCHMITZ-DANNER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2019

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2019, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

TARIF CONCESSION CAVEAU CINERAIRE : RECTIFICATIF

Il convient de rectifier la délibération du 20 juin 2019 fixant la redevance trentenaire des nouveaux caveaux cinéraires.

Dans cette délibération il était mentionné qu'une plaque en granit noire serait fournie par la commune et devrait être obligatoirement utilisée.

Or aucune plaque en granit ne sera fournie par la commune. Le concessionnaire reste libre du choix de la plaque. Son coût reste à sa charge.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, confirme le montant fixé par délibération en date du 20/06/2019, de la redevance trentenaire de l'emplacement à savoir 500 euros.

CONTRAT NATURA 2000 – ILOT DE SENESCENCE

Le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2019 relative à la création d'un îlot de sénescence. Il convient de compléter cette délibération comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver le projet de contrat Natura 2000 qui leur a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques ;
- de solliciter une indemnisation (crédits État-Europe) de 4 720 € pour la mise en place, en forêt communale, d'un îlot de sénescence de 1,18 ha en parcelle cadastrale 35 de la section 16 (parcelle forestière 47) ;
- de s'engager à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura ;
- de certifier que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

RADIATION D'UN DROIT A LA RESOLUTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la radiation de l'inscription de droit à la résolution qui a été inscrit sur le terrain situé au 10 rue des Lilas à Baltzenheim, en vertu de l'acte de vente, en date du 2 août 1985 et autorise le Maire à signer tous actes ou document à cet effet.

REVISION LOYER BATIMENT ECOLE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 avril 2018 décidant de la mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'école à l'association « Les petits roseaux » en vue de créer une école privée basée sur la pédagogie Montessori.

Dans cette délibération, il avait été décidé de fixer pour la 1^{ère} année scolaire un loyer mensuel de 150 euros, qui sera révisé annuellement.

Par convention du 27 avril 2018, il est stipulé que cette indemnité sera révisée chaque année au mois de septembre en fonction du nombre d'enfant fréquentant l'école.

Pour cette 2^{ème} année scolaire, soit 2019/2020, le nombre d'élèves scolarisés est de 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité décide de fixer le loyer mensuel à 300 euros pour la période allant du 01/09/2019 au 31/08/2020 et charge le Maire d'en informer l'association « Les petits roseaux ».

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le rapport n'étant pas encore parvenu à la Mairie, ce point est reporté à une séance ultérieure.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE BRISACH

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Brisach. Le rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

REPLACEMENT VEHICULE COMMUNAL

La fourgonnette Fiat Fiorino est hors service depuis plusieurs semaines. Vu le coût trop important des réparations, il serait judicieux de remplacer ce véhicule.

Après avoir démarché plusieurs concessionnaires, le choix pourrait se porter sur un véhicule neuf Ford Transit avec une benne galvanisée.

Le coût de ce véhicule est de 34 000 euros (coût de l'immatriculation compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, décide d'acquérir ce véhicule pour un coût de 34 000 euros TTC.

TRAVAUX MUR CIMETIERE

Le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2019 décidant d'effectuer des travaux de ravalement de l'église de Baltzenheim.

Il serait nécessaire en plus de ces travaux de refaire le crépis du mur du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'effectuer ces travaux sur le mur du cimetière.

- décide de rajouter, lors de la consultation d'entreprises, ces travaux au marché de travaux de ravalement de l'église
- Charge le Maire d'en informer le maitre d'œuvre.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'effectuer une sortie d'une journée.

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 23 rue Principale proposée à la vente à Monsieur Gilles GRATIUS et Madame Julie HOUEL de Dieffenthal (Bas-Rhin)

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis de construire :

- Madame BUOB Judith, 28 rue Principale : réhabilitation grange

Déclaration préalable :

- Monsieur HAUMESSER Julien, 21 rue Principale : fenêtres de toit, conduit de fumées, et remplacement des tuiles
- Madame JECKER Annick, 17 rue principale : 2 fenêtres de toit
- Monsieur DIRKS Meinhart, 7 rue du Château : abri

Certificat d'urbanisme :

- Maître PREISEMANN, concernant le terrain du lotissement Schlossgarten
- Maître CAPARVI, concernant le terrain situé au 6 rue des Roses
- Maître PREISEMANN, concernant le terrain situé au 2 impasse de la Krutenau

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait part des remerciements de la ligue contre le cancer et de l'amicale des anciens combattants pour les subventions communales versées cette année.

Le Maire fait la lecture des remerciements à l'occasion du 50ème anniversaire de mariage des époux Denise et Jean-Jacques RINN.

Monsieur NICLAS fait le point sur l'avancement des travaux au sous-sol de la salle des fêtes.

Il soulève le problème de l'ouverture de la grille donnant sur l'accès extérieur du caveau. Cette grille devra être ouverte à chaque fois que le caveau est utilisé. En effet, il s'agit de la sortie de secours du caveau. Des courriers seront faits à l'amicale des sapeurs-Pompiers et à la Société de Quilles pour préciser cela.

Monsieur Benoît FOECHTERLE informe l'assemblée du projet de sortie scolaire du RPI.

Dates à retenir :

- Jeudi 17 octobre à 17h30 : inauguration école privée « Les petits roseaux »
- lundi 11 novembre à 11h00 : Commémoration de l'Armistice
-

Monsieur Serge BAESLER déclare officiellement qu'il ne se représentera plus lors des prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire :

Serge BAESLER